

AMAP'AUNIS Légumes

1/2 panier

Contrat d'engagement AMAP saison du **01/10/2017** au **30/09/2018**, Il est convenu ce qui suit entre :

D'une part le « souscripteur » :

NOM : Prénom :

Adresse :

N° de tel : Email :

D'autre part, le « paysan partenaire » : **M. Éric DAVID** domicilié : 8 route de Roiffé 17700 St Germain de Marencennes

Tel : 06 21 86 01 79 email : david.eric184@sfr.fr

Engagement Commun : Le souscripteur et le paysan partenaire s'engagent à :

- Prendre connaissance et respecter : la charte des AMAP.
(http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-3.pdf)
- Etre solidaire dans la pénurie de la production comme dans l'abondance et dans les aléas (intempéries, maladies...)
- Informer les organisateurs des éventuels problèmes rencontrés,
- Participer autant que possible aux réunions ou rencontres conviviales.

Engagement du paysan partenaire : le paysan partenaire s'engage à :

- Livrer chaque semaine, au jour et à l'heure convenue les légumes et /ou fruits,
- Les produits fournis doivent être de son exploitation, de culture biologique, frais et dans la mesure du possible, variés.
- Informer ses partenaires en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute l'activité : problèmes climatiques graves, maladies.
- Prendre en compte les remarques et les besoins du souscripteur ; dans le cas où il ne pourrait pas satisfaire à une demande il en expliquera les raisons,
- S'investir dans la vie associative : accueillir les membres de l'association sur son exploitation, être disponible auprès du souscripteur afin d'expliquer son travail.

Engagement du souscripteur : le souscripteur s'engage à :

- Être à jour du règlement de ces paniers.
- Venir chaque jeudi chercher son panier au lieu de livraison: 2, rue Neuve, à Marlonges, 17290 CHAMBON, ou un autre lieu précisé à l'avance, **entre (18H et 19H)**. En cas d'oubli, le panier ne sera ni remplacé, ni remboursé.
- En cas de départ, être actif dans la recherche d'un nouvel amapien, pour ne pas fragiliser l'activité du paysan partenaire.

Modalité de paiement des paniers : le montant moyen du 1/2 panier **4,50€ x52** Chèques à l'ordre de **M. DAVID**

Paiement	Ch	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEPT
Mois	12	19.5€	19.5€	19.5€	19.5€	19.5€	19.5€	19.5€	19.5€	19.5€	19.5€	19.5€	19.5€
Trim.	4	58,50€			58,50€			58,50€			58,50€		
An	1	234€											

Date et signature du souscripteur :

Date et signature du producteur :